



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1271 du 17 Avril 2007

Sommaire

PAGES

- | | |
|---|---------|
| ■ Agenda | 2 |
| ■ Infos brèves | 2 |
| ■ Edito | 3 à 4 |
| ■ Relevé de décisions des Journées d'études sur les DIR | 5 |
| ■ Dossier : Salaires – Pouvoir d'achat | 6 à 12 |
| ■ Elections CAP des Attachés de l'équipement du 22 mars 2007 | 13 |
| ■ Compte rendu DGPA/Syndicats : Projet charte de gestion attachés | 14 à 16 |
| ■ La boîte à épingles – Journal des ingénieurs n°3 - Avril | 17 à 20 |



AGENDA

17 avril 2007 :

Comité ministériel d'évaluation

23 avril 2007 :

Rencontre FD/SYAC-CGT Fusion DDE-DDA

24 avril 2007 :

CE de l'UGFF

25 avril 2007 :

Bureau fédéral

25 avril 2007 :

DGPA/FD sur les CAP filière exploitation

11 mai 2007 :

Groupe d'échanges

Erratum

Dans le Courrier du militant n°1270, il y a une erreur dans l'article sur la Validation des services de non titulaire page 12 2^{ème} encadrés. Voici donc le texte rectifié : Dans l'hypothèse où cette déduction fait apparaître un solde négatif (c'est à dire si le montant des cotisations Sécu et IRCANTEC annulées est supérieur aux retenues rétroactives calculées), **l'article D3 du code des pensions (article 3 du décret n°2003-1309 du 26/12/2003) permet le remboursement au fonctionnaires de l'excédent.**



Déclaration du 13 avril 2007

Pour répondre aux préoccupations des travailleurs, il faut établir un nouveau statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle

Le Conseil d'orientation pour l'emploi examine comment sécuriser les parcours professionnels. Un rapport d'étape a été discuté le 12 avril 2007.



Déclaration du 12 avril 2007

Accidents du travail et maladies professionnelles : La CGT ne signera pas le protocole d'accord

La Commission exécutive de la CGT a décidé, ce jour, de ne pas signer le protocole d'accord issu de la négociation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Suite des déclarations sur le site : www.cgt.fr



INFOS BREVES

MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER

Décret n° 2077-424 du 23 mars 2007 pris pour l'application de l'article L.4433-24-1 du code général des collectivités territoriales et relatif au transfert des routes nationales à la région de La Réunion.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Décret du 23 mars 2007 portant délimitation de la circonscription du Port Autonome de La Rochelle.

Décret n° 2007-476 du 29 mars 2007 relatif à la sûreté du transport maritime et des opérations portuaires.

Arrêté du 21 mars 2007 modifiant l'arrêté du 23 mai 2005 portant organisation de la direction générale de la mer et des transports.

Arrêté du 21 mars 2007 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2007 au concours externe pour le recrutement d'officiers de port adjoints.

Arrêté du 21 mars 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de places offertes au concours externe et interne pour le recrutement d'officiers de port.

Décret du 26 mars 2007 portant nomination au conseil d'administration de Voies Navigables de France - M. Dourlent (Michel).

Décret du 26 mars 2007 portant nomination au conseil d'administration du Port Autonome de Strasbourg - Mme Chaux-Debry (Geneviève).

Arrêté du 16 mars 2007 portant déconcentration des actes de détachement sans limitation de durée.

Arrêté du 21 mars 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours et fixant la date des épreuves écrites pour le recrutement dans le corps des administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur principal (femmes et hommes).

Arrêté du 22 mars 2007 modifiant l'arrêté du 26 juillet 2006 modifié portant désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Arrêté du 28 mars 2007 autorisant au titre de l'année 2007 le recrutement par concours externe et interne de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile du corps d'Etat pour l'administration de la Polynésie Française (femmes et hommes).

Arrêté du 29 mars 2007 autorisant l'ouverture du concours prévu à l'article 5-2 du décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 et fixant la date des épreuves orales ainsi que le nombre de postes offerts pour le recrutement au titre de l'année 2007 d'ingénieur(e)s des travaux publics de l'Etat.

Décret du 4 avril 2007 portant acceptation de démission (ponts et chaussées).

Arrêté du 29 mars 2007 portant nomination (directeur de centre d'études techniques de l'équipement).

Arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat.

Arrêté du 22 mars 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de places à pourvoir aux concours pour le recrutement d'inspecteurs des affaires maritimes, option technique (femmes et hommes).

Décision du 2 avril 2007 portant délégation de signature (direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction).

Arrêté du 21 mars 2007 relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition aux risques dus au bruit des personnels employés à bord des navires.

Arrêté du 12 mars 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de postes offerts au concours commun externe pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux publics de l'Etat (service de l'équipement), élèves ingénieur(e)s des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie, d'élèves ingénieur(e)s de l'industrie et des mines, d'élèves ingénieur(e)s des études et techniques de travaux maritimes.

Arrêté du 15 mars 2007 abrogeant l'arrêté du 23 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours pour le recrutement de contrôleurs des affaires maritimes, spécialités « navigation et sécurité » et « pêches, cultures marines et environnement ».

Décret du 2 avril 2007 portant nomination au conseil d'administration du Port Autonome de Nantes - Saint-Nazaire - M. Chagnolleau (Jean Luc).



EDITO



A Jean-Pierre

Je ne serai pas très long pour respecter le souhait de son épouse, mais aussi parce que Jean Pierre ne l'aurait pas accepté.

Au-delà de mon amitié personnelle construite sur plus de 23 ans de complicité militante, ces quelques mots sont pour saluer notre camarade Jean Pierre pour toute son activité de militant au nom des syndiqués, des militants : de la Fédération CGT de l'Équipement, de l'Union des syndicats de CETE laboratoires et de l'Union départementale CGT du Nord.

Jean Pierre s'est syndiqué dès son embauche au laboratoire d'Haubourdin en 1976.

Ses qualités militantes ont vite été remarquées et des responsabilités lui sont confiées jusqu'à devenir le secrétaire général de notre union des syndicats des CETE laboratoires en 1990.
Ses qualités d'écoute, sa disponibilité, son souci du rassemblement,
Ses capacités d'analyse politique,
Son besoin de provoquer le débat, d'instaurer l'expression du plus grand nombre,
Son refus de l'injustice et de la discrimination.

Son idée forte du service public de l'équipement et du réseau CETE laboratoires qu'il défendait, sont des points forts de sa ligne de conduite tout au long de sa vie militante.

Il ne concevait pas ses responsabilités nationales sans le contact avec le terrain, au plus près des préoccupations des agents du CETE.

Son bureau était toujours ouvert pour accueillir ceux qui avaient besoin d'un conseil, d'un soutien ou de réconfort.

Il s'était attaché à faire le tour de France des services, cela lui avait permis de tisser un réseau d'amitié avec des militants dans les services de l'équipement et les CETE Laboratoires.

Ses argumentations, redoutables parfois, construites à partir du vécu sur le terrain, des réalités des services et de ses profondes convictions sur le service public, étaient très appréciées et forçaient le respect de tous : les personnels, les militants, mais aussi les représentants de l'administration.

Il avait ce souci d'assurer la continuité de notre organisation et pour cela il n'hésitait pas à favoriser l'émergence de nouveaux militants. C'est ainsi qu'il a créé les conditions pour amener l'an dernier, Nicolas BAILLE dont nous apprécions déjà aujourd'hui les qualités, à le remplacer aux fonctions de secrétaire général de notre union de syndicats des CETE laboratoires.

Le service public de l'équipement, le réseau CETE laboratoires perdent avec la disparition de Jean Pierre l'un de leur plus fervent défenseur.

Notre organisation perd un grand militant. Parmi les messages de sympathie parvenus à l'attention des militants du syndicat du CETE Nord Picardie, je vous faire part de 3 témoignages :

« Il savait nous gratifier de sa passion, sa compétence pour le réseau technique »

« Ses valeurs de camaraderie et de fraternité avaient un sens profondément ancrés »

« Je garde de Jean Pierre le souvenir d'un excellent camarade, toujours attentifs à ce qu'exprimaient les copains, toujours prêt pour les combats à mener au service de tous, voilà résumé le sens de son engagement »

Au nom de tous, à Colette, son épouse, à Fanny et Olivier ses enfants, Léa sa petite fille, toute sa famille je transmets toute notre amitié et notre soutien dans cette terrible épreuve.

Au nom de tous je te salue mon camarade et merci

Je te salue mon ami.

Le 10 avril 2007.

Jean Marc TRACKOEN,
*Secrétaire général du syndicat CGT du
CETE Nord-Picardie.*

Je veux ici remercier en mon nom personnel et au nom de l'USSERE, tous les camarades de la Fédération, des Syndicats nationaux, des Syndicats, de la Confédération, des Fédérations, de l'UGFF, de l'UIT, de l'UD du Nord, de l'UL de Lille mais aussi la direction du CETE NP, la DGPA, la DRAST et le Cabinet qui ont exprimé leur soutien et sympathie.

Une collecte est organisée pour son épouse Colette. C'est le syndicat CGT du CETE Nord-Picardie qui est chargé de centralisé les chèques. Aussi, si vous souhaitez faire un don, merci de prendre contact avec Jean-Marc Trackoën, Secrétaire général du Syndicat au 03 20 49 60 84 ou par e-mail :

jean-marc.trackoen@i-carre.net

**Nicolas BAILLE,
*Secrétaire général de l'USSERE.***



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Relevé de décisions des Journées d'études sur les DIR.

- **Mise à jour du cahier revendicatif fédéral DIR (il sera diffusé très prochainement par la fédération). Ce cahier doit être mis en débat et adopté en partant des réalités locales lors des Assemblées générales avec les personnels.**
- **Recensement des situations difficiles** (vétusté des locaux, problèmes d'hygiène et sécurité,...) **à partir d'un dossier descriptif complet** (photos, rapports,...). **A renvoyer** par les coordonnateurs CGT des DIR **à la fédération**, à l'attention de Jean-Marie Rech, dans les meilleurs délais.
- **Premier temps fort, le 5 Juin** avec une rencontre entre la Fédération, la Direction générale des routes et la Direction générale du personnel et de l'administration, au cours de laquelle seront remis les dossiers descriptifs DIR tout en réaffirmant la nécessité d'un cadrage national. Dans le même temps dans chaque DIR rencontres, initiatives dans le but de construire un rapport de force avec les directions des DIR, dans les CEI, les districts et les SIR sur la base des revendications des personnels.
- Dépôt d'un préavis de grève reconductible et diffusion d'un communiqué de presse par la Fédération qui annoncera une **grève nationale le 21 Juin**.
- Le Bureau fédéral du 25 avril prochain aura à statuer sur un **projet de Statut provisoire d'Union fédérale de la DIR** qui sera soumis à la CE fédérale. La Commission exécutive fédérale des 30 et 31 mai 2007 votera sur le projet de Statut provisoire d'UF DIR.
- Les quatre interventions des débats thématiques (Parcs ; Ingénierie ; CETE ; Exploitation, entretien, travaux dans les DIR) qui doivent servir dans les Assemblées de personnels sont accessibles sur le site fédéral dans l'item DIR.

**D'ici là, soyons nombreux le 1^{er} mai
dans les rassemblements interprofessionnels organisés par la CGT.**

DOSSIER

SALAIRES-POUVOIR D'ACHAT

Toutes les enquêtes d'opinions et les études économiques sont unanimes : le pouvoir d'achat recule et les qualifications ne sont pas prises en compte, malgré les profits et les exonérations de cotisations sociales consenties par l'Etat au patronat.

L'urgence réside bien dans le besoin d'échanges entre salariés pour construire les revendications qui vont rassembler.

Cette force collective que représente la mobilisation des salariés ne peut exister en elle-même si l'on ne se donne pas les moyens de s'organiser pour se faire entendre.

Des syndicats plus forts, mieux en prise avec la diversité de notre salariat, constituent un réel enjeu qui passe par chacun de nous.

Tous ensemble, pour les salaires et l'emploi, donnons de la force à nos revendications.



LA VÉRITÉ DES PRIX

Les insuffisances et les limites de l'indice des prix INSEE comme indicateur du pouvoir d'achat sont démontrés par le décalage entre cet indice et le constat général d'une augmentation des prix et du pouvoir d'achat.

Sur ce point, l'institut national de la consommation rejoint l'analyse de la CGT.

Un mauvais indice

De plus en plus de salariés, de familles, de retraités ont de plus en plus de mal à boucler leur fin de mois.

Pour la CGT, le poids que représente chacun des 303 postes dans l'indice est loin de correspondre aux dépenses de l'ensemble des salariés et des retraités.

Le poids des dépenses incompressibles y est manifestement sous-évalué.

En ce qui concerne les baisses que prend en compte l'INSEE, elles sont liées essentiellement aux évolutions technologiques.

L'indice intègre par exemple des produits nouveaux au moment de leur apparition sur le marché lorsqu'ils sont encore chers et il enregistre ensuite la baisse du prix pour le même produit à qualité constante.

Cette baisse joue de façon sensible sur l'indice global.

Pour exemple, l'indice des prix des ordinateurs a été divisé par 4. Cela fait baisser l'indice général mais ne se traduit pas par l'amélioration du pouvoir d'achat de tous, en particulier de ceux qui ne peuvent s'acheter ce produit.

En revanche, si un produit d'usage courant disparaît pour être remplacé par un modèle plus évolué mais plus cher, l'INSEE ne prend pas en compte la hausse de ce produit.

Les fausses réponses

Le ministre des Finances, T. BRETON, pour feindre de répondre à cette situation, a lancé en mars 2005, un nouvel indicateur : le « **chariot-type** ».

Celui-ci aurait de grandes vertus : ce serait « un indicateur exprimé en valeur qui serait le plus proche possible de la réalité quotidiennes des français ».

Le résultat de la mise en place de ce nouvel indicateur a révélé une baisse de la valeur hebdomadaire moyenne du chariot-type (**98,98 € pour 100**). Cette baisse fort limitée a été suffisante pour que le ministre déclare que « le gouvernement distribue du Pouvoir d'Achat aux ménages ».

Nous subissons tous: actifs/retraités/privés d'emploi, de très fortes hausses touchant les produits de première nécessité : les loyers, les produits frais, le gaz, l'électricité, les carburants, etc.

En 2005, la part des dépenses que les ménages ont consacré au logement, chauffage et à l'éclairage représente **24,7 % de leurs revenus**.

Le chariot-type ne prend pas en compte ni le prix du logement, ni celui de l'énergie, ni celui des dépenses de santé. Trois postes de dépenses qui ont connu des hausses importantes, très au dessus de la valeur de l'inflation. A ceci, il convient d'ajouter l'allongement de la durée des prêts immobiliers, les coûts de la scolarité, l'augmentation des factures de communication due à la multiplication des abonnements.

C'est bien avant tout un outil de propagande que le ministre a créé. Il a pour seul objectif de faire baisser le niveau des mobilisations concernant les revendications en matière de pouvoir d'achat.

L'indice INSEE ne représente pas l'évolution des prix telle que la vivent les salariés. Il s'agit d'un outil économique de mesure de l'inflation qui n'est ni un indice de dépenses ni un instrument de mesure du coût de la vie.

Le maintien du pouvoir d'achat des ménages passe par la négociation d'un indice des prix qui doit traduire plus fidèlement l'évolution réelle des prix.

	1998 en €	2006 en €	En %
1 baguette de pain	0,66	0,80	+20,6
1 kg de carottes	0,93	1,10	+18,9
1 kg de pommes	1,2	1,40	+16,4
Pour l'achat d'un F2 sur paris	59 415	130 000	+118,8
Pour l'achat d'un F2 en province	41 075	92 500	+125,2
Loyer moyen d'un F2 à Paris	630,78	750	+18,9
Loyer moyen d'un F2 en province	514,14	600	18,9
Assurance d'un appartement et d'une voiture	1028,28	1200	+16,7
Distribution d'eau pour 2 personnes	342,17	400	+16,9
Source : « alternatives économiques » hors série n°70			

Bas salaires et précarité qui sévissent dans notre pays constituent de graves handicaps pour la croissance qui repose pour l'essentiel sur la consommation des salariés. Ces faiblesses n'offrent pas la perspective de réduire le chômage, ce qui entretient la précarité et les bas salaires. C'est un cercle vicieux dont il faut sortir.

Attaquer la pauvreté

Le développement de la pauvreté que ce soit chez les salariés ou les retraités devient préoccupant.

Il est urgent de renverser cette tendance en relevant le niveau des salaires et en améliorant les garanties salariales.

La CGT réfute l'assertion selon laquelle l'élévation du pouvoir d'achat serait destructrice d'emploi, bien au contraire.

PARTAGER LA CROISSANCE

En 20 ans on constate une forte diminution de la part de la rémunération du travail selon l'INSEE. Entre 1982 et 2002, la part de la rémunération du travail dans le PIB est passée de 67,8 % à 59,8 % soit 8 points de moins.

Le PIB s'élevant à 1 521 milliards d'euros en 2002, ces 8 points représentent la bagatelle de 121 milliards d'euros. Dans le même temps, l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires a augmenté au pourcentage près, et donc au milliard d'€ près, de la proportion inverse.

Ces 121 milliards d'€ qui ont changé de mains transférant une partie du pouvoir d'achat et de la protection sociale des salariés vers les rémunérations des actionnaires n'est pas soumise aux cotisations sociales. Selon les clés de répartition entre salaire et cotisation sociale, c'est en fait 72.6 milliards d'€ qui manquent au pouvoir d'achat des salariés et 48.4 milliards d'€ au titre de la protection sociale, pour mémoire le déficit de la sécurité sociale, toutes branches confondues est légèrement supérieur à 10 milliards d'€ pour 2006, ce déficit

comprend le financement de la retraite par répartition, à l'heure où la pensée unique nous sort ses sempiternelles rengaines sur le vieillissement de la population et donc sur la nécessité d'allonger la durée de cotisations aux caisses de retraite.

A joutons à ces données les chiffres révélés par le journal « le figaro » qui n'est pas la CGT: **65 milliards d'€ ont été ristournés au patronat en 2006**, somme qui a été prélevé sur les fonds publics, c'est à dire par les impôts ou par des exonérations de cotisations sociales ou des ristournes fiscales.

Philippe Seguin Président de la cour des comptes, qui n'est pas non plus de la C.G.T., pointe dans son rapport que ces 65 milliards d'euros étaient consentis sans réel contrepartie pour l'emploi.

Cette évolution traduit le changement qui s'est concrètement manifesté par une augmentation massive du chômage, par la modération salariale, par une politique d'exonérations des cotisations sociales pour les entreprises et par la précarisation des emplois.

Les allègements de cotisations sociales sont dégressifs jusqu'à 1,6 fois le SMIC

A ces exonérations il faut ajouter les aides à l'embauche, par le biais de différents contrats; qualification, jeune, RMA.

Les contrats jeunes en entreprise: 225€ sont pris en charge par l'Etat pour un salaire au SMIC à 292,5€ pour 1,3 fois le SMIC et depuis le 01/04/05, 300€ pour un jeune diplômé de niveau 5.

Les contrats d'initiative emploi: 47% du SMIC sont pris en charge par l'Etat soit 572.4€

Avec le contrat insertion revenu minimum d'activité, pour l'embauche d'un jeune diplômé, 423,6€ sont pris en charge par l'Etat en 2006.

65 milliards d'aides au patronat représente 6 fois le déficit de la sécu !

La richesse créée, au lieu d'être distribuée pour suivre l'activité économique et l'emploi est confisquée en faveur des actionnaires.

	2003	2004	2005
Groupes cotés au CAC 40	Millions d'€	Millions d'€	Millions d'€
ALCATEL	1994	576	930
ARCELOR	257	2314	3846
EADS	644	1203	1676
PSA	1497	1646	1029
RENAULT	2480	2836	3367
SCHNEIDER	433	824	994
ST MICROELECTRONIC	189	500	221
Total	1985	9899	12063
Source : collecte des informations boursières			

La hausse du SMIC est légitime

Aujourd'hui, le SMIC net se situe encore à (1254,28 euros bruts, moins de 1000 euros nets par mois). On peut s'indigner des réticences à l'augmentation du SMIC qu'expriment le gouvernement et le Medef quand les rémunérations de certains dirigeants se comptent en millions d'euros par an et que les dividendes versés aux actionnaires augmentent.

C'est ainsi que les 12 dirigeants des sociétés du CAC 40 déjà en poste en 1999 ont vu leur salaire annuel passer de 744 000 € à 3 235 000 €. Les hausses qu'ils se sont octroyés sont en moyenne 20 fois supérieures à celle du SMIC.

L'actualité récente, avec l'annonce du « parachute doré » 8,4 millions d'euros attribué à Monsieur FORGEARD lors de son départ d'E.A.D.S. en juillet 2006, est scandaleuse, choquante, l'indignation est générale.

De même, à ALCATEL Monsieur TCHURUK à lui touché 8,2 millions d'euros en 2006 l'année où le groupe annonçait 12 500 suppressions d'emplois sur trois ans.

Ces deux exemples démontrent que la « gouvernance » d'entreprise, terme très à la mode, permet de camoufler des gestions et des stratégies de groupe essentiellement tournées vers la valeur pour l'actionnaire. L'ampleur des rémunérations des P.D.G. est alors proportionnelle aux diminutions des coûts salariaux qu'ils sont capables de mettre en œuvre.

Les récentes annonces sur l'augmentation colossale des profits : TOTAL + 12 milliards d'euro, la société générale + 5,2 milliards (+18%), BNP Paribas + 7,1 milliards (+20%) etc. en sont la démonstration.

Taxer ces super profits à la même hauteur que les salaires permettrait de revaloriser de manière substantielle le SMIC.

Nous voyons bien que le SMIC actuel est à un niveau de rémunération qui donne le statut de travailleur pauvre à ceux qui le perçoivent.

Il y a aussi un enjeu évident de la revendication sur un montant brut pour que la notion de salaire socialisé soit prise en compte, le Medef et l'UMP proposent à l'inverse de donner plus de pouvoir d'achat en réduisant la part « charges sociales » comme ils disent.

La hausse du SMIC ne doit pas être une mesure isolée, elle doit créer une dynamique.

Elle doit s'accompagner d'une mesure significative de relèvement des retraites des pensions, des minima sociaux et des revenus de remplacement.

Parallèlement, elle doit trouver son prolongement dans les négociations salariales, afin notamment de caler les grilles salariales sur la nouvelle valeur du SMIC.

Dans la fonction publique

Le tableau ci-dessous démontre l'évolution comparée en glissement du point d'indice fonction publique et hors tabac, à la lecture des chiffres nous sommes loin du compte et notre revendication sur les salaires doit notamment s'appuyer sur ces éléments incontournables.

	Prix INSEE en %	Evolution du point en %
2000	1,6	0,5
2001	1,3	1,2
2002	2,1	1,3
2003	1,6	0
2004	1,9	0,5
2005	1,6	1,8
2006	1,5	0,5

Perte de la valeur du point entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2006 :

- - 5,95 % sur IPC INSEE hors tabac
- - 6,91 % sur UIPC INSEE avec tabac

Le décrochage de la valeur du point par rapport à l'inflation est de : 12€ (12 ,002€)

Exemple : au dernier échelon de la catégorie B (IM 513 puis 514 depuis le 1^{er} novembre de cette année) la perte cumulée est de 513€ x 12,002= 6157,07€

A chacun d'entre vous de faire le calcul pour votre propre situation.

Pour ce qui concerne la grille **indiciaire**

Comparaison entre l'évolution du SMIC et les niveaux des différentes catégories entre le 1^{er} novembre 1986 et le 31 octobre 2006.

Ecart sur le SMIC	Cat. C éch. 4		Cat.B 1er grade		Cat.A 1er grade	
	1986	2006	1986	2006	1986	2006
Au 1er échelon	+14,72%	+0,05%	+23,92%	+04,00%	+63,13%	+24,80%
Au dernier échelon	+47,15%	+25,87%	+95,07%	+65,68%	+206,41%	+129,87%

Reconnaître la qualification.

La qualification est l'ensemble des aptitudes et des connaissances acquises, elle est la conjonction des 3 éléments principaux :

La formation initiale ;

La formation continue au cours de la vie professionnelle ;

L'expérience professionnelle

C'est le potentiel que salarié met en œuvre dans le travail en voyant bien qu'elle est aussi sous l'influence des moyens donnés, de l'organisation du travail et de la définition des postes de travail.

La mauvaise articulation entre la qualification et l'emploi tenu entraîne des situations dites de « déclassement » que connaissent des agents « surdiplômées » par rapport à l'emploi occupé. Nous constatons malheureusement une généralisation de cette situation à l'Équipement et à l'Environnement.

Dans le même temps nos grilles de rémunération subissent un tassement , par exemple un technicien perçoit au 1^{er} échelon un salaire supérieur au SMIC de 4%, il était de 24% il y a 20 ans.

Comme il est indiqué plus haut dans ce dossier, les moyens existent de reconnaître la qualification, nous réaffirmons avec force nos revendications pour les salaires :

Rappel des repères revendicatifs proposés par la CGT et par son U.G.I.C.T. Salaires d'embauche

Diplômes ou équivalent	Rapport au SMIC	Montant en €
Sans qualification particulière	1	1 500
CAP/BEP	1.2	1 800
Bac	1.4	2 100
BTS/DEUG/DUT (Bac+2)	1.6	2 400
Licence/Maîtrise (Bac+3 - 4)	1.8	2 700
DESS – Ingénieurs (BAC+5)	2	3 000
Doctorat (Bac+8)	2.3	3 450

Par ailleurs nous revendiquons, le droit à un déroulement de carrière permettant au moins de doubler son salaire d'embauche en Euros constants.

Nous avons que les moyens étaient là pour une réelle reconnaissance de la qualification par le salaire. Cette reconnaissance, l'administration la reconnaît au moins quand elle facture les prestations de ces agents aux services de l'État ou aux collectivités. Nous reproduisons ci dessous les barèmes de facturation :

Prestations d'ingénierie pour le compte de tiers en 2006 (en €), facturées par les CETE et les DDE

Libellé	Montant / jour	Montant mini
Expert directeur de projet cat 1	1 100	935
Directeur de projet cat 2,	860	689
Chef de projet, chargé d'études cat 1,	570	500
Chargé d'opération, chargé d'étude cat 2	430	366
Assistant technique, Assistant d'études, dessinateur, technicien spécialisé, contrôleur	375	319

Bien évidemment ces montants prennent en compte la part de cotisation sociale versée pour chaque agent ainsi que les frais de fonctionnement et le financement des activités support (comptabilité, formation, etc.), mais ramenés sur 1 mois, les 8 250 € facturés pour un dessinateur ou un contrôleur par exemple sont à rapprocher des 1450€/bruts mensuels qu'ils perçoivent hors prime au milieu de leur déroulement de carrière.

La qualification est très valorisée quand elle facturée aux collectivités et très minorée dans le salaire des agents, 2 poids de mesures donc, mais dans le même temps cette situation soutient franchement la légitimité de nos revendications.

Pour conclure, au regard de l'évolution du coût de la vie, notre pouvoir d'achat s'est réduit très fortement, même si on ne prend pas en compte que l'indice I.N.S.E.E.

Un autre partage des richesses privilégierait la rémunération du travail et non pas celle des actionnaires. Ce qui permettrait de financer le pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications et la protection sociale.

Autant d'éléments qui confortent la légitimité de nos revendications, et qui doivent permettre de débattre avec les personnels, sur les lieux de travail, pour construire le rapport de force nécessaire à l'aboutissement de celles-ci.

Nous traiterons les aspects divers et variés, des régimes indemnitaires de chacune de nos catégories, dans un dossier spécifique.

**ELECTION A LA C.A.P. D'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'EQUIPEMENT
DU 22 MARS 2007**

La C.G.T. progresse de près de 1 % mais n'a pas d'élus

Le 22 mars avait lieu l'élection à la C.A.P. du nouveau corps fusionné d'Attaché. Une élection importante puisque ce corps de catégorie A est en développement constant : avec plus de 2500 agents, il a progressé de 21 % en effet en 4 ans.

Si la C.G.T. avait auparavant un siège à la C.A.P. d'Attaché d'Administration Centrale avec 17,3 % des voix, ce n'était pas le cas pour la C.A.P. des Attachés de services déconcentrés malgré une progression continue (10,8 % en 2003) non sans lien avec l'activité du collectif Attaché C.G.T. regroupant différentes composantes de la Fédération.

Le challenge était dur à relever car le nombre de sièges à pourvoir était en diminution par rapport à chacune des C.A.P. précédentes, malgré une croissance des effectifs et ce en raison de la réduction du nombre de grades (classes) dans le corps. Seul un progrès important de la C.G.T. était susceptible de lui assurer un siège.

Avec 13,3 % des voix, la C.G.T. progresse de près de 1 % et gagne 36 voix. Ce progrès est plus sensible en administration centrale (+ 1,6 %) qu'en services déconcentrés (+ 0,3 %). C'est sans doute pour une bonne part le fruit du travail des élues sortantes.

Ces résultats, s'ils traduisent un potentiel réel d'écoute et de syndicalisation dans ce corps d'encadrement, ne sauraient pour autant nous satisfaire.

- le recul sévère de la C.F.D.T. (- 7,5 %) profite pour l'essentiel à l'U.N.S.A. (+ 4,1 %) à laquelle adhère désormais le syndicat corporatiste U.P.C.A.S.S.E.
- le recul du taux de participation (- 7,4 %) traduit une certaine insatisfaction vis à vis des réponses syndicales actuelles, sans que la C.G.T. pour autant apparaisse comme une véritable alternative.

A un moment où des transformations en profondeur touchent notre administration sur fond de désengagement de l'Etat, la bataille du service public ne se gagnera pas sans ces catégories.

C'est bien l'ensemble de la fédération, avec son O.F.I.C.T. qui doit se déployer pleinement en développant une activité en leur direction d'un tout autre niveau en partant des réalités vécues au travail.

	Administration Centrale		Services déconcentrés		Total	
	2003	2007	2003	2007	2003	2007
Inscrits					2091	2537
Votants	383	487	1153	1189	1536 (73,5 %)	1676 (66,1 %)
Exprimés	369	476	1134	1173	1503	1649
C.G.T.	64 (17,3 %)	90 (18,9 %)	122 (10,8 %)	130 (11,1 %)	186 (12,4 %)	220 (13,3 %)
C.F.D.T.	162 (43,9 %)	148 (31,1 %)	219 (19,3 %)	146 (12,4 %)	381 (25,3 %)	294 (17,8 %)
F.O.	20 (5,4 %)	31 (6,5 %)	47 (4,1 %)	48 (4,1 %)	67 (4,5 %)	79 (4,8 %)
C.F.T.C.	18 (4,9 %)	27 (5,7 %)	-	28 (2,4 %)	18 (1,2 %)	55 (3,3 %)
U.N.S.A.	105 (28,5 %)	180 (37,8 %)	746 (65,8 %)	821 (70,0 %)	851 (56,6 %)	1001 (60,7 %)



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement

263, rue de Paris – Case 543 – 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr -
site internet : www.cgt-equipement.com

Compte-rendu de la réunion DGPA / Organisations syndicales du 03 avril 2007 sur le projet de charte de gestion des attachés

Plus de 4 mois s'étaient écoulés entre la précédente réunion et celle présidée le 03 avril dernier par Aude Dufourmantelle, Sous-Directrice à la DGPA, consacrée en principe à la poursuite de l'examen du projet de charte de gestion du nouveau corps fusionné d'attaché d'administration de l'Équipement. Toutefois, en raison de l'actualité notamment celle du report de l'examen professionnel d'attaché principal, une bonne partie de la matinée a été consacrée à des sujets brûlants.

Conditions de tenue de l'examen professionnel d'attaché et report de l'examen professionnel d'attaché principal.

La CGT est intervenue pour dénoncer l'extrême « légèreté » de l'administration concernant la tenue des examens professionnels de cette année :

- Convocation de tous les candidats d'Ile-de-France à l'examen professionnel d'attaché à 8h30 à la salle des fêtes de la mairie de Bondoufle, non desservie par les transports en commun et inadaptée à ce type d'utilisation.
- Report au dernier moment de l'écrit de l'examen professionnel d'attaché principal du 15 avril au 14 septembre avec un oral du 26 novembre au 14 décembre (avec publication des résultats le 18 décembre) !

Si l'administration met sur le compte de la défection de 2 membres du jury le report de l'examen, elle n'a pu dans le même temps nier ses carences en la matière et le défaut d'anticipation : « *examen professionnel monté à la hâte* », « *calendrier d'origine trop serré* », « *préparation à l'examen non mise en place partout* » a concédé la Sous-Directrice.

Face aux critiques mais aussi aux demandes de compensation formulées par toutes les organisations syndicales, c'est la chef du bureau de la formation, Pascale Viard, qui est venue en début d'après-midi pour entendre celles-ci de vive voix et apporter de premières réponses.

Examen professionnel d'attaché :

L'organisation de cet examen dans le cadre de la mutualisation a été confiée à la DDE de l'Essonne. La DGPA entend les critiques et promet que l'an prochain, les candidats n'iront pas à Bondoufle !

Report de l'examen professionnel d'attaché principal :

Frais de déplacement : les agents ont engagé des frais pour venir à la session écrite (transport, hôtel...) qu'ils ne pourront pas forcément récupérer. Si les services n'ont pas d'obligation juridique de prendre en charge les frais de déplacement pour les épreuves d'admissibilité, les situations sont diverses dans la pratique.

DGPA / RCF s'engage à intervenir pour régler toutes les situations qui ne trouveraient pas de réponse satisfaisante au plan local.

Réouverture des inscriptions : actuellement 454 candidats sont inscrits à cet examen : 441 sur Paris, 5 en Guyane, 3 en Guadeloupe, 4 à la Martinique, 1 à la Réunion.

La DGPA répond positivement à la demande de réouverture des inscriptions (sans doute sur dossier papier) en mai ou juin et avant l'été en tout état de cause.

Préparation à l'examen : une préparation a été organisée pour l'épreuve écrite (méthodologie et entraînement) et est prévue pour l'oral au sein de différents CIFP. Si toutes les demandes (150 inscrits) ont été satisfaites, l'administration admet que certaines ont pu renoncer à s'inscrire compte tenu de l'éloignement des lieux de formation.

La CGT et d'autres syndicats ont insisté sur l'exigence d'une formation au sein de chaque CIFP dont celui de Paris.

La DGPA/RCF s'est engagée à fournir une réponse définitive à cette demande avant fin avril.

Nomination dans le grade d'attaché principal : l'administration a renvoyé à la discussion sur la charte de gestion l'examen de cette demande portée par l'ensemble des organisations syndicales de nomination des lauréats du futur examen professionnel au grade d'attaché principal au lendemain même des résultats de l'examen.



Emploi fonctionnel de conseiller de l'Equipement

M. EYRAUD pour la DGPA a expliqué le retard pris dans la sortie du statut d'emploi par la demande formulée par la Fonction Publique d'une saisine du Comité Technique Paritaire du ministère de l'Ecologie et pour que les 2 CTPM (Equipement et Ecologie) se prononcent sur la même version du texte.

Cela étant chose faite, la saisine du conseil d'Etat est en cours. La DGPA prévoit une sortie du statut d'emploi en été (« version optimiste ») ou à l'automne (« version pessimiste »). Les détachements sur ce statut d'emploi seront examinés à la dernière CAP d'automne.

Divers

La CGPA n'a fourni aucune réponse concernant la revalorisation du régime indemnitaire des attachés. Quant au reclassement consécutif à la sortie du nouveau statut, les agents devraient recevoir leur arrêté courant avril.



Projet de charte de gestion

La DGPA avait adressé un nouveau projet de charte de gestion aux organisations syndicales ainsi qu'à un échantillon de chefs de service (DAC, DDE, MIGT) en parallèle pour recueillir leurs remarques.

Si le représentant de l'ASAAC a jugé « globalement positif » le nouveau projet, tous les autres représentants syndicaux ont été le plus souvent critiques vis-à-vis de celui-ci, notamment sur ses points durs.

La CGT a tout d'abord rappelé l'ambivalence d'une charte de gestion : le risque existe au nom « d'une information aux agents et aux services » d'ajouter aux dispositions statutaires requises pour le déroulement de carrière des dispositions contraignantes supplémentaires qui seraient opposables aux services et aux agents tout comme aux représentants en CAP. Une telle charte ne doit en tout état de cause contenir aucun dispositif « éliminatoire » non statutaire.

Si des éléments déjà concédés par l'administration lors de précédentes réunions ont conduit à des réécritures limitées, subsistent des points « durs » comme ceux liés à la mobilité et aux conditions de nomination dans le grade d'attaché et d'attaché principal.

Fonctions des attachés et parcours professionnels

Le projet de charte de gestion distingue trois niveaux de responsabilité fonctionnelle avec des illustrations quelque peu arbitraires. Par ailleurs, tout en affirmant qu'il n'y a pas de parcours type, le projet indique

cependant qu' « il est conseillé de rechercher une cohérence dans le déroulement de carrière », c'est-à-dire de « progresser dans les responsabilités confiées ou d'approfondir un domaine spécifique ».

La CGT, exemple à l'appui, a critiqué cette tendance de l'administration à vouloir faire rentrer chaque attaché dans une « case » et ce d'autant plus que les métiers sont en train d'évoluer, que les fonctions de pilotage se développent au détriment de l'encadrement plus classique.

La DGPA a reconnu avoir recueilli des services destinataires du projet de note des réflexions qui vont un peu dans le même sens. C'est ainsi que la séparation faite entre généralistes et spécialistes paraît trop forte. De même un agent peut souhaiter changer de domaine d'activité sans progresser dans les responsabilités confiées : bref il n'y a surtout pas de parcours type...

Les règles de gestion

Les affectations : À l'issue de leur scolarité à l'IRA, les élèves fonctionnaires choisissent leur ministère d'affectation en fonction de leur rang de classement. Si les stagiaires choisissant un service déconcentré connaissent dès l'amphithéâtre d'affectation le poste qu'ils occuperont, ceux affectés en administration centrale ne reçoivent leur affectation qu'au cours d'une journée d' « échanges » pilotée par la DGPA entre les attachés et les services recruteurs. Cette différence de traitement est contestable.

En tout état de cause la CGT a demandé que les organisations syndicales puissent être présentes à cette journée dans un objectif de transparence quant aux procédures et critères d'affectation.

La DGPA a affirmé que la grande majorité des agents voyaient leurs choix satisfaits.

Le principe de l'exercice d'une mobilité : Que ce soit pour la nomination à « attaché » ou à « attaché principal », l'administration exige une mobilité. Si celle-ci peut désormais prendre plusieurs formes (fonctionnelle, structurelle ou géographique), le projet de charte privilégie une mobilité qui revêt plusieurs formes.

La CGT a demandé que cette hiérarchisation dans les possibilités de mobilité soit supprimée du texte, demande soutenue par les autres organisations syndicales.

Liste d'aptitude d'attaché : Le projet de charte écarte, contrairement au statut, les secrétaires administratifs de classe supérieure de toute possibilité d'accès au grade d'attaché par cette voie et même d'examen de leur dossier. Par ailleurs, ce n'est qu'à titre exceptionnel que les secrétaires administratifs en chef promus à ce grade par liste d'aptitude pourraient être nommés attachés.

Si ces critères peuvent être pris en considération (c'est ce que font les CAP en pratique), ils ne doivent pas conduire à des interdictions ni écarter des dossiers de tout examen. C'est la position que la CGT a défendue.

L'administration et plusieurs organisations syndicales ont justifié une telle écriture par le manque de postes.

Mobilité interministérielle : Celle-ci est désormais facilitée, les attachés pouvant être affectés en position d'activité et non plus de détachement dans d'autres administrations dès lors que des arrêtés conjoints sont pris avec l'équipement et chacune de ces autres administrations.

La CGT a demandé où en étaient les démarches du ministère. Un tel arrêté a été signé avec le ministère de l'Écologie et finalisé avec la Justice. En ce qui concerne l'Agriculture, l'objectif est de se caler sur un premier cycle de mobilité début 2008, à la même date. Le ministère de l'Agriculture ayant deux cycles de mobilité, contrairement à l'équipement qui en a trois, des discussions sont en cours pour voir qui s'alignerait sur qui. Le rapprochement des dates de CAP à l'automne pourrait conduire à faire une CAP mobilité fin octobre, la CAP promo. étant positionnée fin novembre, début décembre.

Les points « durs » repoussés au 29 mai : Faut de temps, les autres points du projet de charte n'ont pu être examinés. Les représentants du personnels ont néanmoins tenu à rappeler leur opposition au principe de mobilité préalable à la nomination dans le grade (d'attaché ou d'attaché principal), la CGT insistant en particulier sur la régression que cela représenterait pour les anciens attachés d'Administration Centrale.

La prochaine réunion entre la DGPA et les organisations syndicales est fixée au 29 mai au matin.

n° 3 Avril 2007



La boîte à ép **ING** **les** **journal d'** **é** **nieurs**

Edité par l'Organisation fédérale des Ingénieurs Cadres et techniciens
CGT de L'Équipement et de l'Environnement

Editorial :

Pas neutre, indépendante, la CGT défend son point de vue dans les débats électoraux en cours qui engagent l'avenir des salariés. Avec une vue exclusivement syndicale, c'est-à-dire en cherchant à défendre les intérêts des salariés dans ce contexte particulier, sans lier l'action syndicale à un camp politique. Un tract national « Elections 2007, le choix du progrès social pour une transformation solidaire de la société » a été diffusé. La CGT alerte aussi les salariés sur les dangers de la politique du FN dans le domaine économique et social.

La CGT constate que les services publics font l'objet d'une bataille acharnée entre les candidats partisans du « moins d'impôts, moins d'Etat » et ceux attachés à la défense et à la promotion des services publics. Elle fait des propositions, appelle à signer la pétition de la CES pour exiger un statut des services publics en Europe.

La CGT récuse fortement l'intention déclarée de plusieurs candidats de s'attaquer au droit de grève.

Elle affirme le besoin d'un nouveau projet européen après le rejet du TCE, défend la place de l'homme dans le développement durable... Elle exige la reconnaissance des qualifications et la reconstruction de la grille des salaires.

Des points de vue que la CGT continuera de défendre avec les salariés, quel que soient les résultats électoraux. A lire avec intérêt !()*

Le congrès de l'UGICT a représenté 3 jours pleins de débats importants pour les ingénieurs comme pour les cadres et techniciens.

J'y verrai un approfondissement de l'articulation des revendications autour du thème de la responsabilité sociale des cadres, de la reconnaissance de la qualification et de la technicité, à partir de la réalité du travail, de l'ancrage de l'encadrement comme une composante à part entière du salariat. A noter un ancrage fort des réflexions dans la réalité des salariés de l'encadrement avec par exemple l'impact du sondage « réalités Cadres » du CSA, ou de la table ronde sur les motifs et les freins à l'engagement dans le syndicalisme des jeunes diplômés, d'autant plus intéressante que le syndicalisme cadre CGT s'est renforcé notablement ces trois dernières années. Sans oublier le lien avec les luttes de salariés impliquant des cadres : Nestlé, Airbus, Alcatel, Cadastre de Marseille, et bien sûr les dockers qui défendaient l'emploi public portuaire, avec succès d'ailleurs. Un travail prometteur.

Pierre THOMAS, Bernard MERCIER

(*) http://www.cgt.fr/internet/html/rubrique/?id_parent=4966&aff_docref=1&aff_ensavoirplus=1

Contact :

Pour réagir, nous contacter, envoyer des articles proposer des sujets:
Pierre.Thomas@ign.fr

Sommaire :

<i>Editorial.....</i>	<i>p.1</i>
<i>Sondage CSA.....</i>	<i>p.2</i>
<i>Démotivation.....</i>	<i>p .2-3</i>
<i>Propositions.....</i>	<i>p.3</i>
<i>Ingénieurs solidaires.....</i>	<i>p.4</i>
<i>Itgce de l'IGN.....</i>	<i>p.4</i>

*Mickael LANGLET, (CETE Nancy),
Pierre THOMAS (IGN),*

Bernard MERCIER (CETMEF)

Ont plus particulièrement contribué à la réalisation de ce numéro avec les autres participants au collectif ingénieur de l'OFICT-Équipement/Environnement CGT

Congrès de l'UGICT CGT :

Fabienne TATOT, technicienne supérieure de l'Équipement (Administration Centrale) a été élue au bureau national (et à la CE)
Pierre THOMAS, IDTGCE (IGN) a été élu à la Commission exécutive nationale qui comprend 10 ingénieurs sur 62 membres.

Sondage CSA pour l'Ugict-CGT : réalités cadres

A l'occasion de son congrès, l'Ugict-CGT a confié à CSA le soin de réaliser une enquête d'opinion sur les références et les ressentis des cadres sur le travail, le temps de travail, le syndicalisme.

L'enquête révèle que dans les priorités des cadres dans leur travail, ces derniers sont plus sensibles au qualitatif, c'est-à-dire à leurs conditions de travail.

Liée à l'exacerbation des rapports sociaux, l'ambiance au travail arrive en tête (42%), suivie par la rémunération (31%), les relations avec le personnel que les sondés encadrent (30%) et les perspectives de carrière (25%).

Un point de vue plutôt partagé par les femmes, les cadres du public ou encore ceux des petites entreprises.

Sur la question du temps de travail, 61% des sondés affirment vouloir conserver leur RTT plutôt que de la voir convertie en rémunération supplémentaire.

Comment se sentent-ils au sein de l'entreprise ? L'enquête montre qu'entre un tiers et un quart des cadres pensent que leur avenir est maîtrisé, estimant que « ça va bien » ou « plutôt bien ». Mais note le CSA, cette confiance est moins partagée par les cadres à partir de quarante-cinq ans. Cette inquiétude est également partagée dans le secteur de l'industrie, notamment dans l'énergie et la construction.

Côté fiche de paie, pour 59% des cadres « ça va bien plutôt bien », mais 41%, estiment en revanche, qu'il y a problème, majoritairement chez les jeunes, les salariés de la fonction publique et les cadres des grosses entreprises. Point à noter, les cadres sont massivement attachés (71%) au principe de la part fixe de la rémunération

D'après « La lettre de l'UGICT n°165 »

Démotivation...un mal qui se répand à l'Équipement. Ils n'en mouraient pas tous, mais...

Témoignage d'un jeune ITPE

Ma formation est double : double cursus à l'ENTPE et à l'École nationale Supérieure de Géologie (formation d'ingénieur-géologue et DEA en mécanique des sols). Cette double formation avait été engagée avec la promesse du directeur des études de l'ENTPE de l'époque de trouver au terme de cette formation un poste en géologie/mécanique des sols.

Premier hic : Les trois postes que l'on me propose pendant mon stage ingénieur dans une entreprise privée (impossible de quitter le chantier sur lequel je travaillais pour me rendre compte de la pertinence des postes et de l'adéquation fiche de poste/intérêt personnel) concernaient : la sécurité routière, l'environnement fluvial et les matériaux de chaussée...ce cas très fréquent de manque de cohérence dans les propositions faites aux jeunes diplômés -régulièrement des thésards en fin de scolarité m'interpellent car ils n'ont pas de poste dans leur domaine, et c'est sans parler du nombre de recrutés sur titre qui ne travaillent pas dans le domaine pour lequel ils ont été recrutés - marque un vide dans le suivi des premiers postes et crée des insatisfactions et des démotivations.

Second hic : J'ai choisi le poste « matériaux de chaussée » pour essayer d'avoir un lien entre mes études et mon poste. Ma hiérarchie est très insistante sur l'adaptabilité et la flexibilité : « un TPE doit pouvoir s'adapter », il est « polyvalent », un directeur de labo ayant fait une thèse dans les géotextiles ou géomembranes ne manque pas de faire remarquer qu'il est devenu directeur...grand bien lui en a pris s'il juge que c'est plus utile pour le Ministère...

Pour l'anecdote, les mêmes qui prônent l'adaptation au poste et la flexibilité, peuvent nous pousser à ne pas quitter notre poste pour un autre..., quitte à être odieux ensuite, après avoir joué à fond la carte « on est une grande famille, ne pars pas ! »

Reprenons. J'ai un chef de groupe ayant le même niveau de grade à quelques échelons près et développant une gestion managériale conforme à ce qui est prescrit dans tous nos organismes crée un malaise. Surtout quand il vous est demandé de vous occuper de la partie technique et d'être autonome...le risque d'être indépendant est grand et le risque que l'on vous le reproche par la suite aussi.

La légitimité de la hiérarchie doit être une légitimité de grade (nous sommes dans la fonction publique) mais aussi une légitimité technique (Le CETE ou je suis est un organisme jusqu'à preuve du contraire technique). Une hiérarchie n'ayant pas ces deux légitimités aura toujours du mal à exercer ces fonctions.

Des ingénieurs sur le front de la solidarité

En ce début de 21^{ème} siècle, nous sommes dans un état d'urgence planétaire. Le climat fait des siennes, les disparités Nord-Sud continuent à se creuser sous le joug des multinationales et de la mondialisation libérale. Il y a quinze ans, les accords de Rio de Janeiro (Brésil) lors du premier Sommet de la Terre ont créé l'Agenda 21, qui donne du développement durable cette définition précise : c'est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Cette définition englobe les problèmes environnementaux, sanitaires, sociaux, économiques et humanitaires.

Les ingénieurs, de par leur savoir et leur formation, sont aptes à aider à la résolution de certaines des problématiques locales dans les pays en voie de développement. C'est ainsi que les associations de solidarité internationale se sont développées dans nombre d'écoles d'ingénieurs en France. Ces associations remettent en question la place et le rôle de l'ingénieur dans l'entreprise.

En effet, la conception du métier d'ingénieur évolue. Nous ne pouvons plus être acteurs dans les systèmes de production et d'innovation sans nous soucier des conséquences à court, moyen et long terme, et sans être conscients des aspects autres que scientifiques mis en jeu : les aspects sociaux, politiques et économiques doivent être pris en compte dans le système décisionnel.

Une association comme « Ingénieurs sans Frontières » contribue, par exemple, à mettre en place un projet de coopération entre le Conseil régional de Picardie et la ville de Glazoué au Bénin. Ce projet prévoit d'installer un système d'adduction d'eau potable pour les villages aux alentours de Glazoué.

Des associations comme celle-ci contribuent à initier une véritable réflexion sur le rôle de l'ingénieur citoyen du monde.

Les pays en voie de développement à travers leurs structures communales et leur ONG locales, engagent des coopérations avec ces associations. Des acteurs importants y entrent en jeu, ce qui démontre le sérieux de ces projets.

L'association « Ingénieurs sans Frontières » est invitée au 15^{ème} Congrès de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT (UGICT-CGT) pour participer à un débat sur les ressorts de l'engagement (syndical, associatif,...) chez les jeunes diplômés.

ITGCE de l'IGN : reconnaître la qualification pour le service public

Les ingénieurs des établissements sous tutelle du MTETM connaissent à l'évidence des vicissitudes. On connaît les difficultés de l'ENSG (IGN), confrontée à l'obligation de réformer son cursus d'ingénieur : recrutement plus important d'ingénieurs civils, ce qui est le cas également à l'ENTPE. L'EN Météo connaît les affres du passage de la CTI. L'ENSG va plus loin en cherchant à construire une première année de formation commune avec l'ESGT (orientée elle vers les géomètres experts). Le recrutement des IPC pour les services du ministère connaît aussi des déboires. Ce qui est en cause, c'est à la fois la technicité des formations, et leur orientation vers le service public. Les assurances s'intéressent à la météo, la finance internationale aux compétences mathématiques pointues, le secteur privé à l'exploitation d'une information géographique maintenant disponible.

Dans le même temps, le statut des ITGCE connaît des vicissitudes : menacé d'obsolescence par le nouveau statut des ITPE, un nouveau texte avait été préparé, balayé de fait par le protocole Jacob. La discussion doit reprendre... incessamment sous peu. Avec quelle volonté politique ?

Le contrat d'objectif de l'IGN, qui devait être signé en Février est maintenant promis à une réécriture approfondie, dans le sens d'une plus grande autonomie de l'IGN, selon le nouveau directeur, avec quel engagement de l'Etat ? La compétitivité, la logique commerciale de diffusion sont à l'ordre du jour. Les ingénieurs de l'Etat sont confrontés aux difficiles problèmes de relations ambiguës avec les collectivités locales, comme avec le ministère de la Défense et le secteur militaro-industriel.

La question du statut et de la formation des ingénieurs de l'Etat et des collectivités locales n'est pas neutre. La CGT-PTA de l'IGN revendique au minimum un niveau de reconnaissance égal à celui des ITPE. Au-delà, il faut défendre les compétences des ingénieurs de l'Etat, et donc la reconnaissance de leur qualification. Au-delà du point de vue particulier de chacun des corps concernés, sous peine de ne pouvoir soutenir la concurrence ?

Collectif Ingénieur - Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens

mail : ofict.equipement@cgt.fr

Fédération CGT de l'Equipement Environnement

Case 543, 263 avenue de Paris 93515 Montreuil

mail : equipement@cgt.fr tél 0148188281 fax 0148516250